



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 3

Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT ET UN DECEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 15 DECEMBRE 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Florian GIBIER

ABSENTS EXCUSES : Mme Marielle MERMOUD (donne pouvoir à Noëlle GRAVAUD), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET, Mme Peggy LE BRUCHEC.

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION CENTRES DE VACANCES UFOVAL POUR L'ANNEE 2024	DEL2023-130
---	--------------------

Rapporteur : Noëlle GRAVAUD

Par délibération en date du 27 novembre 2007, une convention a été conclue avec la Fédération des œuvres laïques de la Haute Savoie pour apporter un soutien financier aux frais d'inscription des enfants des Contamines Montjoie participant aux centres de loisirs de l'UFOVAL.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant fixant la participation financière journalière de la commune à **4,20 euros pour l'année 2024**. Cette aide sera automatiquement déduite de la facture des familles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Article 1 : DE VALIDER l'avenant fixant la participation financière journalière de la commune à **4.20 euros pour l'année 2024**. Cette aide sera automatiquement déduite de la facture des familles.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le

ID : 074-217400852-20231221-DEL2023130-DE



En Mairie, le 21 décembre 2023
Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 21 décembre 2023
Le Maire,
François BARBIER

